

Accord avec la Croatie abandonné

LIBRE CIRCULATION La Suisse ne signera pas sous sa forme actuelle l'accord pour l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga en a informé hier la ministre croate des Affaires étrangères, Vesna Pusic, a indiqué le Département fédéral de justice et police (DFJP). Dans une conversation téléphonique personnelle avec Mme Pusic, Simonetta Sommaruga a notamment expliqué que la nouvelle disposition constitutionnelle, acceptée en votation dimanche dernier, est directement applicable et qu'elle ne permet pas de conclure un accord qui s'y oppose. Comme le protocole pour l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie prévoit une liberté de circulation complète après dix ans, il ne peut être signé sous cette forme, a encore précisé le DFJP. **ATS**

Encore des retards pour l'A9 en Valais

ROUTES L'A9, qui devait enfin relier le Haut-Valais, entre Sierre et Brigue, ne se réalisera pas avant 2025. C'est la conclusion d'un rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil valaisan. Les autorités valaisannes tablaient jusqu'à récemment encore sur une ouverture en 2019. Divers éléments ont retardé le projet, a affirmé hier Narcisse Crettenand (PLR), président de la Commission de gestion, dans *Le Nouvelliste*. Il y a eu notamment des aléas géologiques à différents endroits comme dans le tunnel de Riedberg, la tranchée couverte de Tourtemagne ou l'entrée du tunnel de Viège. **ATS**

Un autre employé du SECO a été arrêté

CORRUPTION L'enquête du Ministère public de la Confédération dans l'affaire de corruption au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) s'est étendue à deux personnes supplémentaires. L'une d'entre elles a été placée en détention préventive, a indiqué hier le MPC confirmant une information du *Tages-Anzeiger* et du *Bund*. **ATS**

Isabelle Chassot monte au créneau



L'ancienne conseillère d'Etat fribourgeoise entend défendre l'enseignement du français.

LANGUES Dans sa nouvelle fonction de directrice de l'Office fédéral de la culture, Isabelle Chassot dit s'inquiéter quand elle entend des enseignants allemands plaider pour que l'enseignement du français soit retardé, voire qu'il devienne facultatif. Si le français devait disparaître de l'enseignement primaire outre-Sarine, «la Confédération pourrait intervenir au nom de la défense de la cohésion nationale», a-t-elle averti dans un entretien publié hier par *La Liberté*. **ATS**

L'agent immobilière accusée: «J'ai été empoisonnée»

ARGENT Véronique Colagioia et un promoteur valaisan sont en guerre depuis huit ans. Injures, menaces, plaintes pénales, tout y passe. En janvier, la courtière a dû être hospitalisée plusieurs jours. Récit d'un conflit qui a pris des proportions démesurées.

Fabiano Citroni
fabiano.citroni@lematindimanche.ch

Véronique Colagioia ne ferme pas l'œil dans cette nuit du 13 au 14 janvier. Ses maux d'estomac sont «hyperdouloureux». Son mari, Enzo, la conduit aux urgences de Sion. Dans l'après-midi, elle est hélicoptérée à Genève. La quadragénaire passe quatre jours aux soins intensifs. «Mon foie fonctionnait à moins de 20%, mes reins plus du tout. J'étais en dialyse continue.» Retour à l'Hôpital de Sion le 18 janvier. Elle y reste un mois. «J'ai été victime d'une hépatite fulminante. Les médecins ont dit que j'ai dû ingurgiter une substance hautement toxique. J'ai été empoisonnée. Mais on ne sait pas comment.»

Le 10 février, l'agent immobilière de Montana-Village sort enfin. Avec une certitude: «Il n'y a pas de hasard.» Ses soupçons portent sur Z.*, un promoteur immobilier du canton qu'elle connaît très bien. Au début des années 2000, ils s'appréciaient. Mais une histoire de commission d'un demi-million de francs sur la vente d'un hôtel pourrit leur relation depuis 2006. Véronique Colagioia estime avoir droit à ce montant pour avoir joué un rôle dans la promotion de cet hôtel. Le promoteur, lui, assure qu'il ne lui doit plus rien. L'affaire est pendante devant le Tribunal civil de Sion.

Z. tombe des nues en apprenant que la courtière le soupçonne de l'avoir empoisonnée. «Je n'ai rien à voir avec tout ça. Cette personne s'acharne contre moi, elle ne digère pas mon succès», confie-t-il.

L'enquête sur l'origine du conflit plonge dans une réalité complexe. Les époux Colagioia et ce promoteur se livrent une bataille sans merci depuis huit ans. On ne compte plus les plaintes déposées. Les accusations: agression, insultes, diffamation, malfrat payé pour faire (très) mal, menaces de mort. En novembre 2013, le Tribunal de Sierre s'est penché sur cette affaire. Après avoir relevé que de nombreuses infractions étaient prescrites en raison «d'importantes périodes d'inactivité» de certains juges, il a acquitté le promoteur. Les époux Colagioia ont été condamnés à des jours-amendes avec sursis pour avoir empêché des policiers de faire leur travail. Désormais défendus par Me Véronique Fontana, ils ne comptent pas en rester là. Retour sur un litige exceptionnel de par sa durée (huit ans), sa violence (des plaintes déposées à la pelle) et la personnalité de ses protagonistes.

LE MALFRAT QUI DEVAIT FRACASSER VÉRONIQUE

C'est peut-être le volet le plus troublant de l'affaire. En janvier 2009, trois ans après le début du conflit, Rachid*, ancien barman à Crans-Montana, contacte Enzo Colagioia. Il a des choses à dire. Rendez-vous est pris à l'étude de Me Stéphane Riand, qui défend alors le couple. Dans une déclaration écrite,



Véronique Colagioia, encore marquée par son passage à l'hôpital (elle a dû faire de nombreuses dialyses) et son mari, Enzo, ont été condamnés par la justice en novembre 2013. Mais ils ont décidé de faire recours contre cette décision.

Dom Smaz/Rezo.ch

Rachid affirme que le promoteur Z. lui a donné 23 000 francs – trois fois 5000 francs et deux fois 4000 francs – afin qu'il s'arrange «pour fracasser de manière la plus agressive possible Véronique Colagioia et casser les jambes d'Enzo». Les époux prennent les menaces au sérieux. Ils savent qu'au début des années 2000, pour récupérer des dizaines de milliers de francs prêtés à une connaissance, le promoteur avait été aidé par un Cannois. Ce dernier lui avait expliqué qu'en France il y avait d'autres méthodes pour recouvrer des créances, «à savoir l'intimidation, des pressions psychiques, par le biais de surveillances et autres moyens contraignants».

Après avoir lu la déclaration de Rachid, la police valaisanne tente de le contacter, sans succès. Coup de théâtre deux mois plus tard: dans deux courriers remis aux enquêteurs par son frère, Rachid retire ses accusations contre Z. Auditionné un an et demi après cet épisode (!), il confirme être l'auteur des lettres, mais relève que le deuxième courrier comporte un passage qu'il n'a pas rédigé. Surprenant. Il précise que Z. ne l'a pas payé pour qu'il se rétracte. Il ajoute avoir été victime à l'époque «d'un lavage de cerveau» des époux Colagioia pour qu'il témoigne en leur faveur.

Pour le tribunal, «les divers revirements» de Rachid nuisent à sa crédibilité. La justice n'a donc pas tenu compte de ses propos.

L'AGRESSION NOCTURNE SUBIE PAR LE PROMOTEUR

Lorsqu'elle évoque son empoisonnement, Véronique Colagioia ajoute qu'il n'y a pas de hasard. Z. s'est dit la

même chose après avoir été agressé dans la nuit du 30 au 31 août 2006. Ce soir-là, alors qu'il se dirige vers son véhicule à Crans, il est attaqué par deux individus. Ils le frappent et lui volent son porte-monnaie. «Tu nous as assez emmerdés», disent-ils. Le promoteur raconte sa mésaventure dans la presse. Sans la citer, il pointe du doigt Véronique Colagioia.

La raison? Cinq jours plus tôt, le 25 août, Z. a porté plainte contre elle. Il l'accuse de l'avoir insulté au téléphone après avoir compris qu'elle ne toucherait plus de commissions sur la vente d'un hôtel. Selon lui, elle aurait dit: «Tu n'es qu'une merde, tu es pire que tous les autres, tu as voulu nous baiser dès le début. Nous avons d'autres méthodes que celles judiciaires pour te faire payer ce que tu nous dois.» Véronique Colagioia a toujours contesté avoir tenu ces propos. «Je lui ai dit que, dans son corps, il ne coulait pas de sang mais de la merde», a-t-elle dit en instruction, spécifiant qu'elle n'avait rien à voir avec l'agression.

Le couple Colagioia était-il impliqué dans l'agression du promoteur? Faute d'éléments suffisants, la justice a classé la plainte déposée par Z.

LA MAIN AUX FESSES CHEZ LOLITA

Un épisode montre en quoi un petit rien prend des proportions surréalistes dans cette affaire. Le 21 décembre 2006, les protagonistes se retrouvent à l'inauguration du bar de Lolita Morena à Crans-Montana. Les Colagioia sont à une table, Z. à une autre. Véronique Colagioia signale à son mari que le promoteur lui a mis la main aux fesses. Enzo Colagioia se dirige vers lui.

«Tu as déjà été tabassé une fois, si cela ne te suffit pas, cela va t'arriver une deuxième fois et encore plus fort si tu ne veux pas comprendre», aurait-il dit, selon Z. Une version contestée par Enzo. Il lui aurait simplement dit qu'il allait «entreprendre des actions en justice pour régler leurs différends».

L'affaire aurait pu en rester là, mais elle a débouché sur deux plaintes. Le couple a attaqué le promoteur pour avoir notamment «mis la main aux fesses» de Véronique. Quant au promoteur, il a porté plainte pour menaces. La justice a entendu une dizaine de témoins, dont Lolita Morena, avant de classer les deux plaintes.

LE FUTUR?

Nouvelle avocate des époux Colagioia, Me Véronique Fontana se dit choquée par l'empoisonnement subi par sa cliente. «Elle a été victime d'une agression extrêmement violente et sournoise dont elle n'a survécu que par miracle.» Pour l'avocate pénaliste, «la sophistication du moyen employé laisse supposer qu'il y a derrière tout ça des enjeux financiers très importants». D'où le dépôt d'une plainte contre inconnu. Avocat de Z., Me Michel Ducrot, lui, se demande si Véronique Colagioia a vraiment été empoisonnée. «Si elle l'a été et que l'empoisonnement relève d'un acte malveillant, je peux garantir que mon client n'est pas impliqué dans cette histoire.»

Après huit ans de bagarre, Z. souhaite «que les Colagioia arrêtent de s'acharner». Qu'en pense Véronique Colagioia? «J'ai été condamnée à tort. Je n'abandonnerai jamais.» ●

* Initiale et prénom d'emprunt